

Guide Pratique

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT

À VERNIER



Ce guide pratique s'adresse à toute association susceptible d'organiser une manifestation à caractère culturel, festif, sportif, religieux, artistique ou/et associatif sur le domaine public de la Ville de Vernier.

L'utilisation du domaine public dans le cadre d'une manifestation nécessite l'obtention des autorisations conjointes de la Ville de Vernier et du Canton. Selon la complexité de l'événement plusieurs préavis doivent être sollicités et obtenus. Nous vous recommandons vivement de débiter vos démarches 3 à 6 mois avant la date prévue.

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS

- **Choisir une date** pour votre manifestation : pensez au préalable à vous renseigner afin de savoir si d'autres manifestations sont déjà prévues au même moment ;
- **Déterminer un lieu** : renseignez-vous sur sa disponibilité et avant de le réserver assurez-vous que l'espace et les équipements sont adaptés et suffisants ;
- **Obtenir les autorisations** nécessaires à la tenue de votre manifestation : en fonction du type de manifestation différentes autorisations peuvent être exigées ;
- **Planifier vos finances** : en fonction du type de manifestation vous pouvez déposer une demande pour obtenir une subvention communale ;
- **Louer le matériel et les équipements** nécessaires à votre manifestation : bancs, tables, etc. ;
- **Demander le raccordement à l'électricité, à l'eau et aux eaux usées** ;
- **Planifier la gestion des déchets** ;
- **Vérifier que vous disposez de toutes les assurances nécessaires** (responsabilité civile, incendie, etc.). Au besoin prévoyez des installations de santé et de sécurité ;
- **Prévoir la promotion** de votre événement : journal et panneaux d'affichage communaux, etc.

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT DE MANIÈRE DURABLE

Consultez le site MANIFESTATION-VERTE.CH et découvrez différentes recommandations et outils visant à organiser un événement de manière durable : www.manifestation-verte.ch

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'utilisation de produits plastiques à usage unique est interdite lors des manifestations se déroulant sur le domaine public.

J'ORGANISE UN ÉVÉNEMENT : QUI CONTACTER À VERNIER ?

TROUVER L'EMPLACEMENT

Service guichet prestations
sgp@vernier.ch – Tél. 022 306 07 60

FAIRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE MANIFESTATION

www.vernier.ch/demandemanifestation
Formulaire disponible sur le site de l'Etat de Genève :
ge.ch/e-demarches/entreprises-particuliers/manifestations
sep@vernier.ch – Tél. 022 306 06 50

LOUER DU MATÉRIEL

Service guichet prestations
sgp@vernier.ch – Tél. 022 306 07 60

FAIRE APPEL AUX CONTRATS DE QUARTIER

Service de la cohésion sociale
participation@vernier.ch – Tél. 022 306 06 70
www.vernier.ch/cq

GÉRER LES DÉCHETS

Service guichet prestations
sgp@vernier.ch – Tél. 022 306 07 60

BRANCHER L'EAU ET L'ÉLECTRICITÉ

Service des bâtiments
sba@vernier.ch – Tél. 022 306 07 50

COMMUNIQUER L'ÉVÉNEMENT

Service de la culture et de la communication
scc@vernier.ch – Tél. 022 306 07 80

Magazine communal ActuVernier *
actu@vernier.ch


Panneaux d'affichage communal
Plan et règlement : www.vernier.ch/affichage

Site internet www.vernier.ch *
Inscrire l'association : www.vernier.ch/inscriptionasso

*Prestation réservée
aux associations
communales

VERNIER 
Une Ville pas Commune

Mairie de Vernier
022 306 06 06
mairie@vernier.ch

 Suivez-nous
Ville de Vernier
www.vernier.ch/evenements